

Projet de Service

« La Maison Edelweiss »

TABLE DES MATIÈRES

I.	DÉ	NOMINATION ET ADRESSE DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE	3
	1.	ADRESSE ET COORDONNÉES	3
	2.	DÉNOMINATION	3
	3.	SITUATION GÉOGRAPHIQUE	3
II.	LE	PROJET INSTITUTIONNEL	4
	1.	HISTORIQUE ET ORIGINE DU PROJET	4
	2.	VALEURS QUOTIDIENNES ET FONDATRICES	4
		L'humanisme	5
		L'engagement	
		La solidarité	
		FINALITÉS DU SERVICE PROPOSÉ ET BESOINS À RENCONTRER	
		OUVERTURE SOCIALE ET FINALITÉ	
	<i>5</i> .	RÉFÉRENCES THÉORIQUES	
		La référence psychanalytique	
		La référence sociologique	
	-	PPULATION ACCUEILLIE	
			_
IV.	AD	DMISSION ET RÉORIENTATIONS	8
	1.	L'ADMISSION:	8
	2.	LES RÉORIENTATIONS	10
		La Réorientation	
		La Résiliation	10
٧.	FO	NCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU SERVICE	11
	1.	INFRASTRUCTURE	11
		1.1 Localisation et environnement	11
		1.2 La structuration de l'espace	12
		Plan du rez-de-chaussée	12
		Plan de l'étage	
		Le Tremplin et L'Horizon : description	
	_	1.3 L'avenir à moyens termes et longs termes	
	2.	IMPLICATION DE LA PERSONNE	
		2.1 Mode d'élaboration et suivi des projets individualisés	
		2.2 Partenariat avec les familles	
		2.3 Dossiers individuels	
	2	POLITIQUE D'ACCUEIL	
	Э.	3.1 ROI	
		3.2 Convention de séjour	
		3.3 Gestion des biens	
		3.4 Conseil des usagers	
		3.5 Traitement des réclamations	
		3.6 Politique d'ouverture des services	
		3.7 L'avenir à moyen et long terme	
	4.	FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU SERVICE	
		4.1 Structuration des activités	
		Les activités extérieures	
		Les activités intérieures ou ateliers	
		Les vacances	27

	4.2 Coordination et concertation entre travailleurs et les partenaires extérieurs	27	
	Entre travailleurs	27	
	1. La réunion pluridisciplinaire	28	
	2. La réunion Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)	28	
	3. La réunion technique	29	
	4. La réunion de projet, de réflexion, de formation	29	
	5. Les groupes de travail	29	
	1. Avec les parents et/ou représentants légaux	30	
	2. Entre résidents : le conseil des usagers		
5.	COMPOSITION DU PERSONNEL	30	
	5.1 Organigramme	30	
	5.2 Volume d'emploi et fonctions		
	5.3 Définition des fonctions		
	L'administrateur délégué		
	La Direction		
	L'équipe éducative		
	L'agent de maintenance/ l'accompagnateur social		
	Les partenaires externes		
	5.4 Politique et étapes de recrutement		
	Politique		
	Étapes		
	5.5 Politique de formation interne et externe		
	5.6 Horaires		
	5.0 Florum C3		
ΔΝ	NNEXES	36	

Annexe 1 : « Évaluation schématique des aptitudes à la vie en autonomie ».

Annexe 2: « ROI ».

Annexe 3 : « Convention de séjour ».

Annexe 4 : « Dossier de candidature ».

I. Dénomination et adresse de l'organisme gestionnaire

1. Adresse et coordonnées

« La Maison Edelweiss »

Siège d'exploitation et siège social :

18 rue Haute, 7800 Ath

Tél.: 068/28.27.82 – 068/28.35.70 – 0470/60.27.34

N° d'entreprise : 0715.846.043 - N° d'agrément Aviq APC258

Représenté par Monsieur Ismaïl MAKHLOUK, Monsieur KABOUL Younes en tant qu'administrateurs délégués et Madame Hélène LE FORMAL en tant que directrice.

2. Dénomination

« La Maison Edelweiss » est un projet de soutien à l'autonomie.

Elle se destine à l'accompagnement d'adultes en situation de handicap, qu'ils soient porteurs d'une déficience mentale de naissance ou de troubles psychiatriques, hommes et femmes, de nationalité belge et française.

Il s'agit d'un bâtiment dont la spécificité architecturale et les aménagements permettent d'y faire fonctionner deux lieux d'habitations distincts. Chacun de ces lieux est indépendant et autonome dans son fonctionnement. Il permet aux candidats de profiter de toutes les commodités nécessaires sur place.

La capacité d'hébergement est pour chacune de maximum 6 personnes. La capacité totale étant de 12 personnes. Nous avons obtenu un agrément « SAFAE¹ » pour développer deux Projets de mise en autonomie que nous identifierons sous les appellations « Le Tremplin » et « L'Horizon ».

3. Situation géographique

« La Maison Edelweiss » se situe dans le centre-ville de la ville d'Ath, à égale distance de la place de la Ville, de la gare (qui dessert les grandes villes de Bruxelles, Mons (direction Valenciennes) et Tournai (direction Lille)), des commerces de première nécessité et des établissements de services. Le centre hospitalier n'est qu'à quelques minutes supplémentaires.

Ath, chef-lieu d'arrondissement de la province du Hainaut, est une ville à part entière tout en se situant dans un environnement agricole et campagnard.

¹ Service agréé et financé par une autorité étrangère

II. Le projet institutionnel

1. Historique et origine du projet

« La Maison Edelweiss » trouve son origine dans la rencontre et la reconnaissance de deux personnes. Chacune d'elles ayant fait l'expérience d'une vie riche en évènements, développant ainsi une réelle capacité de résilience.

Touchés à plusieurs occasions par le monde du handicap, ils ont voulu mettre leurs capacités au profit d'hommes et de femmes qui, malgré leur volonté et n'ayant pas les facultés

intrinsèques, ont besoin d'aide pour se réaliser ou se (re)construire au contact de la société.





Le bâtiment d'origine accueillait une maison de repos puis un public souffrant d'un handicap psychologique, psychosociologique, léger ou modéré.

« La Maison Edelweiss » prend donc naissance en février 2022 au **18 de la rue Haute à Ath**.

Cette maison est un lieu de vie qui offre à la personne fragilisée, souffrant d'un handicap ou de troubles psychiatriques, une évaluation, un plan d'action, un accompagnement. L'ensemble l'amènera chaque jour à construire personnellement son projet de vie de la façon la plus autonome possible.



2. Valeurs quotidiennes et fondatrices

Dès sa genèse et considérant sa situation géographique, le but et les valeurs de « La Maison Edelweiss » ont été fortement imprégnés pour orienter une activité qui se veut d'être inscrite au sein de son quartier.

Page 4 sur 36 Projet de service « La Maison Edelweiss »

Ainsi le Projet d'Accompagnement Personnalisé, véritable carnet de bord du séjour à « La Maison Edelweiss », à la fois référentiel des objectifs et mémoire d'un parcours, se construit sur base de ces mêmes valeurs.

Les principales valeurs sont :

- La personnalisation: nous travaillerons avec la singularité et la personnalité des candidats. Chacun.e a non seulement la possibilité et le droit d'entreprendre des démarches ou des activités en dehors d'un aspect collectif, mais il ou elle est logiquement en droit d'attendre un accompagnement certes individuel, mais surtout personnalisé.
- L'autodétermination ou l'implication volontaire et active pour chacun.e de décider de ce qui composera son projet personnel (P.A.P.) et des modalités pour sa mise en œuvre. Pour autant, l'équipe pédagogique s'assurera que les choix personnels et les objectifs à développer soient en accord avec la santé et la sécurité de la personne.
- L'inclusion sociale ou la volonté d'inscrire les candidats dans leur environnement sociétal en tant qu'usager et pas seulement consommateur. Cette démarche se fera de la façon la plus autonome possible selon les capacités ou les envies de chacun.e.
- L'autonomie qui est le point central de notre accompagnement. Elle ne se limite pas à énumérer un ensemble de compétences qui valident ou non la faculté de vivre seul. Elle représente également la volonté d'apprendre, de gérer et d'assumer des choix personnels, librement. En ce sens, l'autonomie est valorisée même si elle permet de n'assumer que partiellement une vie indépendante.

Elle s'accompagne d'autres valeurs et principes qui viennent en complément et sur lesquels s'appuient l'ensemble du travail d'accompagnement, les pratiques quotidiennes et les interventions des professionnels.



À ces valeurs courantes vient un socle de valeurs fondatrices qui soutiennent et donnent le sens profond de l'engagement de « La Maison Edelweiss », il s'agit de :

L'humanisme

Nous plaçons, en priorité, chaque résident.e au centre de notre action et nous nous engageons à veiller à son bien-être. Nous nous respectons mutuellement. Cela implique une déontologie, une éthique, mais aussi des relations saines et d'entraides.

L'engagement

Notre engagement et notre motivation sont la base de l'accomplissement de notre mission,

quelle que soit la fonction exercée. Nous représentons « La maison Edelweiss » à chaque instant ainsi que la satisfaction d'en faire partie.

La solidarité

Outre le contexte de professionnalisme, nous sommes toujours à l'écoute du quotidien du/de la résident.e et des personnes ; parents ou autres collaborateurs spécialisés et bénévoles. Nous œuvrons, dans la mesure du possible, avec ces personnes et le réseau à la réalisation de leur projet.

D'autres valeurs comme la reconnaissance de l'autre, le développement de la personne ou la formation continue du personnel sont fortement présentes et se font au quotidien.

3. Finalités du service proposé et besoins à rencontrer

Notre finalité est d'arriver à **une autonomie** et **une inclusion** complètes ou quasi complètes des résident.e.s .

Nous proposons donc un accompagnement de personnes volontaires et motivées à participer activement à la réalisation d'un projet personnel qui lui permettra de récupérer ou d'acquérir les apprentissages à la vie la plus autonome possible au regard de leurs capacités.

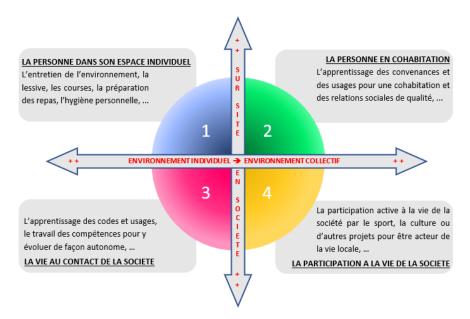
Nous élaborons un projet personnalisé dont le but est de permettre à la personne accompagnée de se sentir à l'aise dans les situations de la vie courante tant au sein de son logement qu'au contact de la société locale.

Cet accompagnement se fait progressivement, après une première phase d'évaluation², selon le rythme personnel d'acquisition des apprentissages.

Deux axes permettent de déterminer les 4 domaines d'activités et d'évaluer l'aisance dans chacun d'eux. Il s'agit de :

- l'axe des compétences et comportements en situations individuelles ou collectives.
- l'axe des compétences et comportements en milieux internes ou extérieurs.

Quelles que soient les compétences initiales, chaque domaine sera évalué et donnera lieu aux



² Annexe 1 : « Évaluation schématique des aptitudes à la vie en autonomie »

apprentissages adaptés et aux processus d'accompagnement à l'acquisition de l'autonomie.

4. Ouverture sociale et finalité

Par la nature de notre projet qui est l'accompagnement dans le soutien à l'autonomie et considérant notre situation géographique au centre de la Ville d'Ath, il va de soi que notre activité s'oriente et se déroule au contact du réseau social local.

Nous construisons, au fur et à mesure des opportunités, notre réseau de collaboration avec les acteurs du tissu social.

Cela concerne autant les commerçants du quartier, les représentants politiques, le CPAS ou des projets sociaux particuliers. Nous avons rencontré des organisations avec lesquelles nous pourrons collaborer au quotidien.

Elles couvrent autant les activités d'occupation que les loisirs et les sports. Entre autres : la fréquentation des nombreuses activités que nous offre la Ville d'Ath ainsi que les commerces de proximité, la collaboration avec la Maison de la culture, la piscine communale, la bibliothèque, les instances religieuses, les associations, etc. De manière évolutive, l'inclusion vers l'autonomie nous conduit vers la réflexion de proposer des logements supervisés. À plus ou moins long terme, il est également prévu d'inscrire les personnes accompagnées dans une démarche que l'on pourrait apparenter à une occupation « professionnelle » (bénévolat, ETA, partenariats ...).

Les finalités sont différentes selon le point de vue au départ duquel on évalue l'intérêt de la démarche.

- Pour le/la bénéficiaire, la finalité sera son épanouissement par son autonomie, qu'il s'agisse de la liberté des choix de son projet de vie ou de la capacité à aller à la rencontre de la société et de la population.
- Pour la société, la finalité sera de faire évoluer la perception et le regard de la population envers les personnes en situation de handicap, mais aussi du rôle qu'elles peuvent y jouer.

5. Références théoriques

Nous utilisons plusieurs références pour aborder la complexité.

De manière plus globale, elles peuvent aider notre dispositif à entretenir des pratiques de qualité et à interroger celles-ci pour en maintenir la pertinence. Ceci ne dispensant pas les uns et les autres de se questionner individuellement sur leurs pratiques personnelles.

Nos références principales sont :

- Psychanalytiques,
- Systémiques,

 Sociologiques et relatives aux pratiques de l'institution par la pédagogie et la psychothérapie.

La référence psychanalytique

Chaque individu est spécifique, unique par son histoire personnelle. La référence psychanalytique considère que les motifs de nos actes, nos pensées, sont en lien avec des contenus cachés, également appelés représentants pulsionnels (l'inconscient).

Dans notre institution cette référence permettra d'approfondir la réflexion sur la nature des pratiques tant pédagogiques que thérapeutiques (sont incluses dans la thérapeutique les activités créatrices).

La référence systémique

Cette référence aborde le/la résident.e comme partie d'un groupe (d'abord familial) dont le fonctionnement est organisé par des règles particulières qui lui sont propres. À nous d'en préserver l'équilibre.

En axant notre réflexion et notre action sur des notions de confiance, de loyauté et de respect mutuel, le/la résident.e sera mis en condition optimale, favorable à son évolution.

La référence sociologique

On ne peut comprendre totalement le/la résident.e, ni l'accompagner efficacement dans son projet personnalisé sans avoir cerné son mode d'inscription dans la société dont il/elle est issu.e, sans s'interroger sur sa position subjective dans son contexte social.

III. Population accueillie

Nous accompagnons une population mixte d'adultes présentant une déficience mentale légère, modérée, parfois associée à des troubles psychiatriques contingents ou non d'un handicap physique ou à des troubles du comportement. Les personnes souffrant d'un handicap physique sont admises à condition d'être autonomes au niveau de la motricité.

« La Maison Edelweiss » est ouverte autant au public français qu'aux citoyens belges.

Les bénéficiaires sont admis au sein de notre institution pour une durée définie par le temps nécessaire à l'élaboration des différentes phases et la mise en œuvre de leurs projets.

IV. Admission et réorientations

1. L'admission³:

Une demande d'admission est soumise par le/la candidat.e ou son représentant légal : membre de la famille, tuteur, curateur, professionnel attaché au service d'accueil actuel,

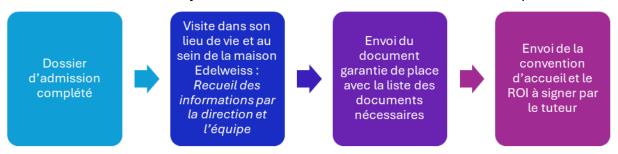
Page 8 sur 36 Projet de service « La Maison Edelweiss »

³ La procédure d'accueil est suivie par l'ensemble des professionnels de l'institution

instance de placement. Un dossier de demande d'admission est envoyé et une visite est programmée dans le lieu de vie du/de la candidat.e.

Lors de cette visite les objectifs sont les suivants :

- rencontrer le/la candidat.e, les membres de sa famille et les professionnels qui connaissent son histoire et ses besoins actuels et futurs.
- Présenter la structure d'accueil, ses finalités, ses ressources et son mode de fonctionnement.
- recueillir toutes les informations utiles à assurer le meilleur accueil de la personne.



L'admission est envisageable à certaines conditions :

- Le/la candidat.e, sa famille ou son représentant légal, doivent être en accord avec la décision d'admission dans le service considérant que cette solution offre une réponse adéquate à ses besoins et ceux de sa famille.
- La personne doit être majeure ou en minorité prolongée.
- La présence d'un handicap mental ou de troubles comportementaux ou psychiatriques, associés ou non doit être avérée.
- La mixité est, à titre de représentation de la société, un élément important. Le genre du/de la candidat.e pourra être pris en considération si cela s'avère être un critère d'importance.
- La personne doit pouvoir vivre et s'inscrire dans la vie du groupe dans le respect des fonctionnements en usage.
- La personne doit faire preuve, avant son intégration, d'une stabilité du point de vue médical/psychologique sur une période de plusieurs mois.
- Elle doit souscrire à la période d'essai de 3 mois.
- La personne doit être dans les conditions administratives nécessaires à assurer son accueil, la satisfaction de ses besoins et l'apurement des factures avec régularité.
- La personne doit être en accord avec l'objectif principal de la maison edelweiss qu'est la mise en autonomie

L'admission d'un.e candidat.e se concrétise par la signature des documents suivants : du règlement d'ordre intérieur et d'une Convention de séjour. Elle reprend les modalités de l'accompagnement pour la durée de la fréquentation de l'établissement. La Convention de séjour concerne le/la candidat.e, son représentant légal et la Direction du service.

« La Maison Edelweiss » se réserve le droit de décision quant à l'acceptation définitive d'un/d'une candidat.e au sein de l'institution après une période d'essai de trois mois. Cette décision doit être dument motivée.

2. Les réorientations

Nous distinguons deux types de réorientations.

Il s'agit de :

- La réorientation qui se base sur un travail en commun, la préparation au changement sur un court terme excluant la notion d'urgence.
- La résiliation qui se justifie par des actes ou des comportements ayant pour conséquence l'exclusion dans un délai court, voire urgent.

La Réorientation

Une réorientation est envisagée quand la prise en charge du/de la candidat.e n'est plus possible au sein du service. Sur base d'un avis écrit circonstancié, il/elle et son représentant légal sont informés du projet de réorientation.

La réorientation est une réponse adaptée à une situation précise, elle est envisagée aux termes d'alternatives infructueuses face à une problématique. Elle se construit avec la personne concernée et son représentant légal. Elle peut, selon les motifs, faire l'objet d'une durée provisoire ou permanente.

Sa mise en œuvre se fera selon les cas et les circonstances, dans un délai négocié ou immédiat et ne pourra excéder 3 mois.

Les raisons d'invoquer une réorientation sont :

- Une dégradation importante de l'état de santé et/ou une régression significative des capacités du/de la résident.e ayant des conséquences sur la dépendance et nécessitant un accompagnement spécifique vers un milieu médicalisé.
- Des comportements, récurrents, ignorés lors des démarches de préadmission, dont la nature est préjudiciable à l'intégrité morale et physique du/de la résident.e ou de celle des autres résidents du service.
- Des faits de comportements graves mettant en péril l'intégrité physique du/de la résident.e, de toute personne présente dans le service ou la sécurité de l'infrastructure.

La famille ou le représentant légal du/de la résident.e assure le paiement du prix de journée, pour la durée de son séjour jusqu'au jour de la sortie effective, selon les termes définis de commun accord dans la fiche de sortie.

La réorientation permanente de la Convention n'efface pas la dette du/de la résident.e ou de son représentant légal envers l'institution.

La Résiliation

Chaque concluant.e peut mettre fin à la Convention en invoquant la « résiliation », aux conditions suivantes; en avertir l'autre partie via un courrier recommandé, motivé et communiquer son intention en respectant un préavis de 1 mois.

La résiliation revêt un caractère définitif et correspond à la réponse ultime d'une incompatibilité entre le/la résident.e et le service. En conséquence, il s'agit d'une décision réfléchie qui après confirmation sera irréversible.

La résiliation de la convention peut être sollicitée pour les raisons suivantes :

- Le non-respect des termes du présent Règlement d'ordre intérieur ou des rubriques de la Convention d'accueil.
- Le non-respect des exigences réglementaires et administratives liées à la gestion du Dossier individuel.
- Le non-paiement des factures et l'absence de réponse aux propositions de régularisation à l'amiable.
- Dans le cas d'une dégradation significative de l'état de santé ou de l'apparition d'une affection médicale dont les soins ne peuvent être dispensés durablement sur le site ou dans l'éventualité d'une mise en danger du/de la patient.e ou d'un.e tiers par la nature de l'affection ou l'absence d'assiduité du suivi du traitement.
- Pour toute autre raison, motivée, assortie d'une incapacité durable de poursuivre le projet individuel au sein de l'établissement ou consécutivement à l'échec d'une révision préalable.
- Pour tout fait grave, caractérisé d'agression, mettant en péril l'intégrité de la personne ou d'un.e tiers

Dans le cas où le/la candidat.e ne souhaite pas respecter le délai de préavis, il/elle sera tenu d'acquitter les frais liés à son hébergement pour la durée entre le jour de l'annonce de son choix et le jour de son départ.

Il est à noter que la résiliation de la Convention n'efface pas la dette du/de la résident.e ou de son représentant légal envers l'institution.

V. Fonctionnement général du service

1. Infrastructure

1.1 Localisation et environnement

« La Maison Edelweiss » est idéalement située en plein tissu urbain, au 18 de la rue Haute à Ath, c'est-à-dire au cœur de la ville, à proximité immédiate de nombreux commerces : boulangerie, supermarché et autres boutiques..., de la gare (qui dessert les grandes villes de Bruxelles, Mons (direction Valenciennes) et Tournai (direction Lille)), mais aussi d'infrastructures sportives (piscine, esplanade, salle de sport...), de lieux récréatifs comme le

cinéma et culturels comme le musée, une salle de spectacle, la maison des jeunes et la Maison culturelle ... Elle se trouve proche de Pairi Daiza, à environ 20min en voiture.

En termes d'infrastructures routières, l'accès à « La Maison Edelweiss » est très aisé. Elle est à 7 km de la E429 vers Lille et la France, Bruxelles est à moins de 1 heure via E429 puis la E 19. ATH est à environ 20 km de la très belle ville de MONS, capitale de la culture en 2015.

La gare se situe à environ 300 mètres.



Les parents et autres proches des résident.e.s ne rencontreront donc aucune difficulté pour rendre visite à leur enfant ou protégé(s). Des hôtels-restaurants, hôtels, brasseries sont à proximité.

1.2 La structuration de l'espace

De gros travaux d'aménagement et de modernisation ont été réalisés.

L'organisation architecturale du bâtiment en forme de C permet une exploitation en deux zones distinctes. En réalisant des travaux de cloisonnement au niveau des portes situées au niveau du couloir de l'étage, il est possible de délimiter deux espaces différents complètement indépendants et autonomes.

Chacun, l'un à l'avant du bâtiment et l'autre à l'arrière peuvent être exploité sous forme de Projet de mise en autonomie.

Chaque maison dispose de maximum 6 chambres (toutes équipée d'un wc et d'un lavabo), d'une salle de douche, d'une cuisine, d'un espace de restauration, d'un salon, d'une salle d'activité et d'une blanchisserie (côté horizon).

D'autres locaux sont destinés à la gestion du personnel et au fonctionnement administratif de « La Maison Edelweiss ». Il s'agit d'un salon d'accueil, d'un bureau de Direction, d'un cabinet médical, d'un bureau/espace visiteur(s), d'un bureau d'éducateurs et d'un vestiaire pour le personnel.

Plan du rez-de-chaussée



Attribution des pièces selon leur destination et leurs destinataires

Espaces réservés au premier Projet de mise en autonomie « Le Tremplin » :

- un salon de rencontre et espace télé
- une cuisine
- un espace restauration

Page 12 sur 36 Projet de service « La Maison Edelweiss »

- une salle d'activité
- un espace blanchisserie au sous-sol (sous le salon)

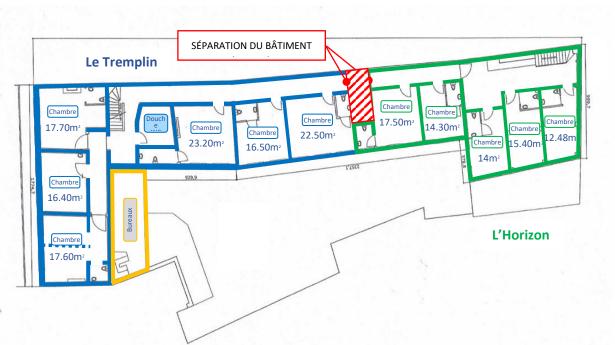
Espaces réservés au fonctionnement administratif et au personnel :

- un salon d'accueil
- une infirmerie
- une pièce multifonction
- un bureau du personnel
- un vestiaire du personnel

Espaces réservés au second Projet de mise en autonomie « L'Horizon » :

- un salon et espace télé
- une salle de douche
- un espace blanchisserie et une réserve
- un espace restauration
- une cuisine et une réserve
- 1 chambre type studio avec un WC et une douche

Plan de l'étage



Attribution des pièces selon leur destination et leurs destinataires

Espaces réservés au premier Projet de mise en autonomie « Le Tremplin » :

- 4 chambres équipées de wc et lavabos personnels
- 2 chambres avec un wc et un lavabo partagé sur le palier
- une pièce de douche avec wc et lavabo

Espaces réservés au fonctionnement administratif et au personnel :

- le bureau de Direction et administratif

Espaces réservés au second Projet de mise en autonomie « L'Horizon » :

- 5 chambres équipées de wc et lavabos personnels





Le Tremplin

Maison 2 : L'Horizon





La salle d'activité



Coin nuit





La Maison Edelweiss propose un large choix d'aménagement adapté. Tous les résidents peuvent décider d'agencer les pièces communes ou leur coin personnel à leur guise.

Le Tremplin et L'Horizon : description

Comme dit précédemment, la maison Edelweiss est scindée en 2 maisons distinctes.

L'un des groupes se nomme « Le Tremplin » et l'autre « L'Horizon ».

Ces noms déjà fort évocateurs amènent à comprendre leurs objectifs distincts.

Le tremplin est dans un but d'évolution vers une autonomie plus grande et vers un passage sur la 2^e maison.

L'horizon, quant à lui, se voit attribué la fonction de voir plus loin, d'inclusion vers l'extérieur. La finalité est de permettre l'insertion complète et totale du résident dans la société par le biais d'un logement, d'une activité afin d'être acteur dans le monde qui les entoure ...

Les deux groupes répondent à des compétences internes et externes (voir annexe 1).

Le tremplin est axé sur l'acquisition à l'autonomie dans la vie quotidienne ainsi que sa gestion. Nous pouvons parler ici d'assimiler les notions autour de l'hygiène, des repas, des tâches ménagères, de l'entretien de sa vie de manière générale... Le tremplin est donc plus dirigé en interne.

L'horizon s'oriente vers l'extérieur et l'inclusion. Il peut donc être proposé des accompagnements dans la création de CV, lettre de motivation, dans la conduite d'un budget, l'accompagnement aux courses, la création de lien avec l'environnement de la ville d'ATH ...

L'avantage de cette proximité entre les 2 maisons permet ainsi une valorisation des usagers. Les résidents du tremplin peuvent s'inspirer de l'évolution de ceux de l'horizon et avoir des objectifs dans ce but. À l'inverse l'horizon peut accompagner, échanger et montrer l'exemple de leur avancement.

De plus, La maison edelweiss propose un nombre limité de places à 12 lits. Cela permet un accompagnement plus en individuel de chacun des résidents. Ils peuvent ainsi se sentir plus écoutés, compris et travaillés plus sereinement sur leurs projets.

Compte tenu de la nature de notre accompagnement, il est évident que les objectifs individuels de chacun.e auront davantage de chance de succès selon qu'ils/elles s'approprieront, le temps de leur séjour, l'hébergement comme étant leur maison.

1.3 L'avenir à moyens termes et longs termes

« La Maison Edelweiss » située rue Haute à Ath est un projet de soutien à l'autonomie pour personnes en situation de handicap, mais pas seulement.

Elle est l'émanation d'un groupe de personnes sensibles et motivées à répondre aux besoins du plus grand nombre de personnes nécessitant une aide dans la réalisation de leurs projets de vie.

En ce sens le bâtiment actuel n'est pas une fin en soi, mais bien le point de départ de projets plus ambitieux. Ce projet initial nous permettra de prendre la mesure de l'évolution des besoins du secteur et de proposer une réponse intégrée qui prenne en considération des contraintes

Page 16 sur 36 Projet de service « La Maison Edelweiss »

nouvelles ou en devenir. Pour cela nous tissons un réseau professionnel multiple tant en Belgique qu'en France.

De plus, une extension est en cours pour proposer des logements supervisés. Ces derniers sont dans la continuité et la finalité de « La Maison Edelweiss ». Ceci permettant de ne pas stagner dans son projet individuel et de permettre une évolution sans être freinée.

Avant l'arrivée dans ce nouveau projet, plusieurs étapes seront à respecter notamment :

- La demande d'extension de l'agrément, création d'un avenant de règlement d'ordre intérieur et de convention de séjour;
- La création des règles de vie, la vérification des sécurités de manière globale et la création de leurs moyens d'évaluation;
- L'aménagement de base (nous laissons la touche personnelle aux futurs résidents)
- La mise en place d'un ou une éducateur.rice de référence ;
- Les passages plus ou moins nombreux du ou des professionnels sur place;
- L'évaluation des capacités d'autonomie et d'accès des futurs résidents ;
- Proposer des périodes d'essais entre les appartements et « La Maison Edelweiss ».

Afin de pouvoir répondre à tout cela, nous tenterons de nous mettre en relation avec d'autres structures équivalentes pour nous en inspirer. Nous contacterons l'AVIQ si nous nous questionnons sur certains points. En effet, il est à rappeler qu'en plus d'être un organe de contrôle, l'AVIQ a également pour rôle de conseiller les professionnels, les employeurs sur les outils et projets à mettre en place pour le bien-être des résidents.

Une évaluation du projet sera créée par l'ensemble des acteurs en lien avec ce dernier lors des réunions de réflexions comprenant au moins l'ensemble des actions à réaliser, les échéances à atteindre, les ajustements ...

La réussite actuelle de « La Maison Edelweiss » nous pousse à voir plus loin et à envisager l'ouverture de nouvelles structures. Elles se calqueront sur le projet actuel et la nécessité de maintenir l'autonomie au maximum des résidents tout en s'adaptant à leur environnement. Elles pourraient également permettre de créer un lien entre les différentes structures pour favoriser des moments de répit pour les usagers.

Ce projet n'étant qu'à son tout début, nous mettrons en œuvre sa création dans quelque temps et il apparaitra dans notre contrat d'objectif sexennal.

Nous souhaiterions également agrandir notre panel de partenariat avec d'autres structures équivalentes afin de pouvoir nous en inspirer et éventuellement travailler ensemble.

2. Implication de la personne

2.1 Mode d'élaboration et suivi des projets individualisés

Lors de son entrée, le/la résident.e se verra attribué un/une éducateur.trice de référence.

Durant le premier mois, ils commenceront ensemble l'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.). Durant cette phase dite de « pacification », l'évaluation des compétences et de l'autonomie sera programmée. Afin que cette démarche soit pertinente, elle sera réalisée communément par l'éducateur.trice référent.e et le/la résident.e, à un rythme adapté.

Nous proposons une période d'essais ce qui permet à tous les acteurs de savoir si le projet convient.

Dans les six premiers mois, le P.A.P. sera complété de sorte que le/la résident.e identifie les objectifs qu'il/elle souhaite travailler prioritairement. Qu'il s'agisse de petits objectifs ou d'objectifs plus ambitieux, tous seront détaillés dans des termes précis, mesurables et inscrits dans le temps. L'idée qui soutient le P.A.P. est de proposer des objectifs réalistes et réalisables afin de valoriser la réussite des efforts fournis.

À douze mois de la date d'admission, une évaluation des compétences et des besoins initiaux sera revue et le résultat retranscrit dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Globalement, le projet observera quatre environnements de vie comme décrite précédemment⁴ et que l'on nommera « zone » en référence avec les zones de confort (zone intime, zone personnelle, zone sociale, zone publique).

Pour rappel il s'agit de :

- La zone 1: la personne dans son espace individuel : appropriation et entretien de sa zone de confort.
- La zone 2: la personne en cohabitation : évaluation et apprentissage des interactions, des relations et de la communication avec des personnes en milieu connu.
- La zone 3 : la vie au contact de la société : l'apprentissage des codes et des usages pour évoluer au sein de la société en sécurité et confort.
- La zone 4 : la participation à la vie de la société : inclusion et participation active dans des rencontres dans les lieux culturels, sportifs ou civiques

Sur base du document d'évaluation⁵, le Projet d'Accompagnement Personnalisé sera complété de sorte que ses items répondent aux besoins identifiés. L'ensemble des items couvre les préoccupations passées en revues dans le questionnaire, à savoir : les gestes de la vie journalière (toilette corporelle, habillage, alimentation, propreté sphinctérienne), la communication, la socialisation, les activités, le comportement, le sommeil.

Comme cité précédemment, le P.A.P. est le carnet de bord durant leur séjour à « La Maison Edelweiss » et à ce titre il regroupe toutes les informations concernant le/la résident.e. On y

⁴ Sous la rubrique : « 3 Finalités du service proposé et besoins à rencontrer », page 8

⁵ Annexe 1 : « Évaluation schématique des aptitudes à la vie en autonomie »

trouve entre autres : l'anamnèse sociale, l'anamnèse médicale, les compétences et les objectifs liés aux actes de la vie journalière et aux compétences sociales.

Chaque item est observé selon les mêmes rubriques : les observations actuelles, l'objectif, les moyens, l'évaluation (échéance) et la/les personne.s ressource.s.

Quand le Projet d'Accompagnement Personnalisé est finalisé par l'intéressé.e et le/la référent.e, il est présenté à l'équipe, qui pourra suggérer ou échanger différents avis sur le projet mis en place. Des échéances seront fixées pour les différents objectifs qui seront évalués à la fin de celle-ci.

2.2 Partenariat avec les familles

La famille et/ou le représentant légal sera tenu informé de l'évolution du projet du/de la résident.e. Ils participent d'ailleurs, autant que possible à l'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé.

En effet, leur participation active revêt un double intérêt d'importance puisqu'ils peuvent alimenter le projet d'informations significatives concernant le vécu de l'intéressé.e, mais aussi être un soutien de taille dans les moments de doutes. Ils peuvent également proposer des objectifs qu'ils estiment être prioritaires ou importants.

Plus l'information sera précise concernant la personne, plus nous pourrons décrypter et associer des comportements à des circonstances particulières et nous permettrons d'apporter les réponses les plus adaptées.

Les familles et tuteurs seront contactés de façon formelle à des intervalles réguliers, programmés et sur base de production de documents dans un but précis.

Ils seront également en contact de façon informelle en entretenant le lien régulièrement par courrier, par téléphone ou en communiquant via Skype par exemple.

2.3 Dossiers individuels

Durant la totalité du séjour à « La Maison Edelweiss », pour chaque résident.e, nous tiendrons 3 dossiers individuels à différents niveaux de confidentialité selon leurs destinataires. Il y aura :

- **Le dossier médical**, confidentiel, à l'usage du médecin conformément au secret médical.
- **Le dossier administratif**, confidentiel, à l'usage du personnel en charge des aspects administratifs et financiers du séjour du résident,
- Le dossier personnel, confidentiel, à ne partager qu'avec les professionnels en charge de l'encadrement du/de la résident.e et pour les motifs liés à son activité personnelle. Ce dossier comportera : des informations générales, l'évaluation de l'autonomie, les observations journalières, les activités journalières, les projets d'accueil personnalisé et l'évaluation paramédicale.

2.4 <u>L'avenir à moyen et long terme</u>

Comme stipulé plus haut dans la partie infrastructure, nous souhaitons proposer un autre accompagnement à nos résidents en fonction de leur autonomie.

En effet, pour tous, bénéficier d'un logement et entrer dans la vie active sont des objectifs qu'ils aimeraient accessibles.

Pour cela, nous souhaitons avancer pas à pas et progresser à leurs rythmes tout en leur donnant des possibilités propres pour leur avenir.

Le projet étant propre à chacun et individualisé, les objectifs à moyens et longs termes sont réfléchis ensemble entre le résident, son référent, l'équipe, la direction et tous les acteurs gravitant autour.

3. Politique d'accueil

Une farde est mise à disposition ou sur demande à l'intention du ou de la résident.e. L'équipe éducative reprend régulièrement certains points avec eux pour faire des rappels.

3.1 ROI

Le ROI reprend dans son intégralité :

- la forme juridique et les renseignements administratifs du service,
- la nature de l'activité principale, le type d'accompagnement proposé,
- les modalités d'admission, d'accueil et de réorientation,
- les pièces administratives du dossier et les démarches respectives,
- les droits, les devoirs et obligations des différentes parties,
- les modes de communication et les contacts avec les familles.

Il est systématiquement signé par toutes les personnes concernées. Le service garde l'original tandis qu'une copie est donnée à chaque personne concernée à savoir le/la résident.e, son représentant légal et la famille.

Le personnel reçoit également un exemplaire lors de son engagement.

3.2 Convention de séjour

La Convention de séjour est envoyée au représentant légal du/de la candidat.e avant son admission. Elle est signée, par toutes les personnes concernées et une copie est distribuée en autant d'exemplaires que nécessaire dont un pour le/la résident.e, un pour le représentant légal et un pour le dossier interne du service.

Elle reprend principalement:

- les identités des parties concernées,
- les modalités, la durée de l'accueil, la période d'essai et les absences du service,
- les conditions de résiliation de la convention,
- les dimensions administrative, logistique, pédagogique, médicale et financière directement liées à l'accueil.

La Convention de séjour peut faire l'objet d'une « révision » à la demande de l'une des parties. La révision permet d'acter des changements significatifs de la situation personnelle du/de la résident.e sans remettre en question la pérennité de la Convention de séjour.

3.3 Gestion des biens

Les biens qui accompagnent le/la résident.e lors de son admission font l'objet d'un inventaire d'entrée très précis.

L'argent dont dispose le/la résident.e se distingue selon trois orientations :

- L'argent de poche pour des petits achats réguliers, mais prioritaires de la vie quotidienne, des achats « plaisirs », dispensés d'un commun accord avec la personne en charge de la gestion financière des biens du/de la résident.e. Une comptabilité est remise périodiquement au gestionnaire des avoirs.
- Les demandes de budgets pour des achats plus conséquents, ponctuels, dictés par la saison (vêture, vacances ...) ou par des projets particuliers collectifs.
 Les preuves d'achats sont communiquées aussi vite que possible au gestionnaire des biens du/de la résident.e dans les jours qui suivent la transaction.
- L'argent « courant » destiné aux achats correspondants directement à la réalisation des objectifs du Projet d'Accompagnement Personnalisé, pour autant que les frais engagés ne correspondent pas à des services facturés dans le prix de journée.

L'argent sera versé préalablement aux dépenses et une comptabilité hebdomadaire sera tenue et transmise au rythme souhaité par le représentant légal.

3.4 Conseil des usagers

Le conseil des usagers est organisé chaque mois, idéalement le lundi matin afin de reprendre doucement un rythme de semaine après un week-end, de temps en temps animé. L'objectif étant de pouvoir en proposer plus souvent si la demande est présente et par la suite de l'adapter en fonction des besoins.

Il s'organise de façon indépendante dans chaque maison. Un ordre du jour est préparé la veille en consultant les résidents et un compte rendu est rédigé systématiquement en reprenant : les participants, les sujets abordés, les avis respectifs et les suites à donner.

Il appartient également au personnel de suggérer régulièrement des sujets qui soutiennent le fonctionnement quotidien des maisons et répondent aux préoccupations liées à la bientraitance.

Entre autres : le respect et le sentiment d'être respecté, la valorisation de la personne (estime de soi), les droits et les libertés individuelles (vie privée, inclusion sociale, autodétermination, autonomie ...), la sexualité, la satisfaction des services d'hébergement (repas, hygiène, confort, l'entretien ...), le respect des règles et des usages de la vie en collectivité, les sanctions dans le cas de transgressions ...

Il est possible, selon la pertinence d'organiser un conseil d'usagers en commun.

Lors de ce conseil, un président sera désigné et aura pour but d'animer et de faire remonter les informations. Pour ce faire, il a été décidé que cette fonction se fera à tour de rôle.

3.5 Traitement des réclamations

Le/la résident.e a la possibilité de communiquer ses remarques, suggestions ou réclamations en s'adressant à une personne de confiance de son choix ou, en personne ou par l'intermédiaire de son représentant légal. Le cas échéant et sans que cela nuise au respect de la confidentialité de la démarche, la plainte peut être adressée au référent réclamation :

• Monsieur MALHLOUK Zakaria

Referentreclamation.lme@gmail.com

Ou une boite aux lettres mise à disposition des résidents directement à la Maison Edelweiss.

Ils seront relevés régulièrement et analysés par le référent qui passera les informations aux personnes concernées.

Toute plainte peut être déposée auprès de l'AViQ aux coordonnées suivantes :

Agence pour une Vie de Qualité - Service Audit et Inspection,

Rue de la Rivelaine 21B, 6061 Charleroi

Tel : 071 20 58 31 - Fax : 071 20 51 65

3.6 Politique d'ouverture des services

Comme précisé précédemment⁶, notre service est naturellement et logiquement orienté vers la rencontre de la société, à l'extérieur de nos murs.

La nature même de l'activité, à savoir le soutien de l'autonomie dans la réalisation d'un projet personnalisé induit le fait de chercher des collaborations et, en conséquence, inscrire le service dans l'évolution du secteur et particulièrement en termes d'inclusion sociale.

Notre situation géographique, l'organisation du bâtiment, les opportunités de l'environnement socioculturel laissent une possibilité aux résidents de pouvoir choisir au mieux les manières de répondre à ses besoins.

3.7 L'avenir à moyen et long terme

Avec l'arrivée des nouveaux projets, nous allons devoir créer de nouveaux documents :

- Une demande d'extension de « La Maison Edelweiss » à envoyer à l'AVIQ
- Un avenant au ROI stipulant les règles propres aux logements supervisés,

Page 22 sur 36 Projet de service « La Maison Edelweiss »

⁶ Sous la rubrique : « 4. Ouverture sociale et finalité » page 8

- La convention de séjour et son avenant stipulant, entre autres, la nécessité de période d'essais afin de ne pas aller trop vite et entrainer l'échec du projet,

Nous devrons, également, réfléchir à la gestion des biens dans ce nouveau projet et à la création d'un conseil des usagers propre à la nouvelle structure.

Le référent réclamation reste le même. Ces coordonnées seront affichées au sein même des logements.

Tous ces objectifs, actions et évaluations permettront de maintenir une bonne qualité de vie, de service et répondront aux normes de bientraitance de l'usager.

4. Fonctionnement et organisation du service

4.1 Structuration des activités

Les activités sont multiples, organisées au sein de « La Maison Edelweiss », mais aussi et prioritairement à l'extérieur du service. Selon les capacités de chacun.e, la rencontre de la vie à l'extérieur de « La Maison Edelweiss » se fera en autonomie complète ou partielle avec un apprentissage adapté afin d'assurer les repères et la sécurité.

Elles peuvent aussi être organisées par petits groupes ou en individuel pour répondre aux besoins spécifiques d'un/d'une résident.e.

À l'exception de quelques-unes, à destination de production créative, les activités sont surtout des prétextes à se positionner dans la société, à faire des choix ou à l'apprendre.

Elles répondent à deux préoccupations majeures :

- soit l'évaluation et l'apprentissage de compétences en lien avec la gestion autonome d'un espace de vie.
- Soit l'évaluation et l'apprentissage des compétences pour évoluer au contact de la société en autonomie en assurant sa sécurité et son bien-être.

Ainsi, elles répondront aux quatre zones décrites précédemment.⁷ Nous proposons également des activités ludiques sans autres objectifs que de vivre un moment de détente en toute simplicité.

L'ensemble des activités décrites ci-dessous sont un point de départ, un catalogue proposant un certain nombre d'activités structurées en fonction des capacités, des attentes, des besoins de chacun.e.

Les activités personnalisées sont organisées prioritairement afin de donner toutes les chances de succès à la réalisation des objectifs identifiés dans son projet.

Les activités extérieures

⁷ Sous la rubrique : « 3 Finalités du service proposé et besoins à rencontrer », page 8

Implantés au centre-ville, nous bénéficions de toutes les infrastructures et de nombreux services afin de créer des partenariats dans l'objectif prioritaire de réaliser des activités

Bureau de Poste b

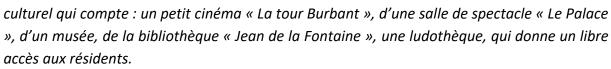
La Maison Edelweiss

d'inclusion, autant que possible.

Nous avons de nombreux commerces accessibles. Dans l'environnement direct, nous avons un institut esthétique, une boulangerie, un salon de coiffure et une pharmacie.

Le parc de l'Esplanade, situé à 200 mètres, nous permet de disposer des terrains de basket, de football et de pétanque. La piscine communale est à moins de 10 minutes à pied (moins de 1 km).

Nous sommes à proximité d'un réseau



D'autres avantages négociés avec la Commune nous permettent de participer à des projets en vue de faciliter l'intégration dans l'environnement sociétal. Nous avons une possibilité d'avoir à notre disposition des bacs pour le potager au jardin des remparts agrémentés de légumes et plantes mellifères. On peut envisager d'y installer des ruches. Ce parc « mellifère » est situé à la rue du Pont à Moulbaix, et propose différents aménagements, dont également « une journée du miel ».

Nous comptons également à proximité un atelier de location de vélos, pour pouvoir visiter ATH et ses environs. Nous en avons acheté quelques-uns et nous organisons des ateliers réparations avec les résidents. Ils les utilisent pour participer à leurs activités extérieures.

Nous avons un musée avec espace « gallo-romain », classé parmi les trésors du pays. Son accès est gratuit.

Chaque année, la maison culturelle et les services des espaces verts invitent les artistes quels qu'ils soient à présenter des œuvres dans le cœur historique de la Cité des Géants « triennale de l'art et du végétal ». N'oublions pas la célèbre ducasse d'Ath et ses géants, le festival international de carillon. La ville d'Ath étant très active, nous leur proposons le calendrier des évènements afin qu'ils puissent choisir par eux-mêmes. Il est affiché à des endroits où tout le monde peut le voir. La ville d'Ath est une petite ville très active, aux dimensions humaines : elle offre des activités et un contexte urbain on ne peut plus favorable pour les résidents et leur offre plein de possibilités pour améliorer leur « handicap ».

Les mercredis, la Maison culturelle d'Ath propose des cours de couture accessibles à tous et donc un lieu de rencontre idéal avec les Athois et Athoises.

Page 24 sur 36 Projet de service « La Maison Edelweiss »

Nous pouvons également rajouter le bénévolat à la croix rouge fait par quelques-uns de nos résidents, le club pays vert, le club de l'esplanade, le proxifoot, l'inforjeune. Les résidents possèdent également des passeports annuels pour Pairi Daiza situé à une dizaine de minutes en voiture d'Ath. Nous proposons des ateliers gestion de budget au travers de leurs courses personnelles. Ils font également l'entretien des locaux extérieur de la structure (jardin, cours ...). Tout cela dans un but du maintien des acquis.

Nous souhaiterions pouvoir accompagner certains dans l'acquisition à l'autonomie dans les transports. Ath étant une ville centrale, nous pouvons nous balader dans l'ensemble du pays très facilement grâce à la proximité avec la gare. Ça sera donc un objectif que nous tenterons d'atteindre par la suite.

Les activités intérieures ou ateliers

Les activités au sein de la structure sont proposées en petits groupes, sur base volontaire. En effet, elles ont entre autres destinations de créer des liens entre les personnes d'une même maison. Le fait de travailler par maison séparée permet d'amener à répondre aux besoins et aux attentes. Néanmoins, nous amenons de temps en temps des activités communes aux deux maisons. « Le Tremplin » a pour but de travailler pour passer sur la maison de « L'Horizon ». Quant à « L'horizon », ils pourront accompagner et montrer l'exemple.

Naturellement, le refus d'y participer est possible pour autant que la personne puisse en exprimer les raisons. En ce sens, il n'est pas question de valider ou non ces raisons, mais bien d'évaluer si le refus est le reflet d'une décision ou le témoignage d'un processus de non-choix ou d'un aspect dépressif. Ce processus est également retranscrit dans le projet individuel et analysé en équipe.

Toutefois, un encadrement individuel permettra de répondre aux besoins, aux envies et aux objectifs identifiés dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé du/de la résident.e, afin qu'il/elle en soit le/la principal.e acteur.trice. Nous souhaitons proposer de plus en plus de rencontres en individuel. Nous essaierons d'en organiser au moins 1 fois par mois référent/résident afin de discuter de l'avancée du projet.

Nous animons déjà les quatre domaines via : la culture générale, le sport, la créativité et les activités culinaires.

Actuellement nous proposons:

- La décoration saisonnière de leur espace personnel (chambre). Chacun a la possibilité d'être acteur de son environnement et de refaire la décoration en fonction de ses goûts.
- La découverte du monde, comme stipulé plus haut, l'équipe éducative organise des activités autour de la découverte de différents pays (en lien avec Pairi Daiza). Cela leur permet de connaître les us et coutumes, des cultures différentes ...
- Un atelier informatique est mis en place. Outre les GSM qui peuvent être présents de manière réglementée au sein de l'institution, nous proposons un accompagnement sur le digital. Ils apprennent ainsi à faire leur propre recherche suivant la demande.

- Chorale, elle a pour but l'expression des émotions, la détente, le partage avec les autres,
 l'amusement en groupe ...
- Activités de gestion de vie : s'occuper des lieux de vies, de leur espace personnel, du linge, gestion des repas ...
- Et encore bien d'autres activités élaborées en fonction des projets, des attentes avec et pour le résident.

Par la suite, nous prévoyons entre autres d'aller vers :

- <u>Un journal trimestriel</u>, ce journal détaillera notamment les événements de la résidence, son actualité (activités, supports photo, anniversaires, anecdotes, séjours vacances ou voyages, recettes ... tout en enseignant aux participants les techniques de mise en page, en évidence, le graphisme et l'usage des mots-clefs). Les résidents, rédacteurs de ce journal, seront épaulés par deux éducateurs porteurs du projet, aidés périodiquement par un spécialiste externe bénévole.
 - L'objectif est d'apprendre à collecter les informations, trier celles qui sont intéressantes et négliger les autres (faire un choix), et rédiger des textes de manière correcte.
- <u>La peinture</u>, réalisation d'œuvres personnalisées en vue de participer à l'exposition « La Marjolaine ». Chaque année, cette ASBL organise un week-end de rencontres où tous les artistes exposants se rencontrent, échange, pour une meilleure intégration des personnes « différentes ».
 - Dans cet atelier, la personne porteuse du projet crée avec les résidents volontaires, mais surtout les laisser libres de créer leurs propres projets, selon leur personnalité, leur inspiration, et, quelle que soit la technique graphique utilisée. Cet atelier est avant tout un plaisir et un excellent moyen d'exprimer ses angoisses, d'extérioriser son « mal de vivre ». Cette discipline artistique est hautement utile, et a compté parmi les soins qui sont dispensés aux résidents.
- La peinture de fresque, à ne pas confondre avec les techniques de « tags », mais plutôt à associer au « street art », la fresque est un des moyens d'expression les plus anciens de notre humanité (voir grotte de LASCAUX, etc.).
 - On aborde les dimensions d'un mur différemment : le travail est collectif, et préparé en atelier par des ébauches, projets de sujets, esquisses où tous les participants collaborent en vue d'obtenir une unité de sujet (ou un sujet pluriel) et choisissent chacun leur zone du mur qu'ils dessineront et peindront.
 - <u>Le théâtre</u>, permettre aux résidents de s'exprimer oralement et physiquement au travers de saynètes, entrer dans son rôle (être un autre), se déguiser ... Un.e éducatrice/éducateur jouerait le rôle de metteur en scène (en collaboration avec les acteurs) en vue, au minimum, de pouvoir organiser un spectacle en interne.

L'objectif est de travailler l'élocution, la concentration, la mémorisation, le partage des émotions.

- <u>Le travail du bois</u>, la remise à neuf de petit mobilier, ou la création de mobilier à partir par exemple de palettes de récupération, pour créer du mobilier simple, après sciage, ponçage, collage et vissage, vernissage, y compris le matériel décoratif pour la pièce de théâtre.
 - L'objectif ici est de sensibiliser à l'écologie et au recyclage, à l'aménagement et également de la cour. Le travail manuel/créatif est hautement valorisant, et permet au/à la résident.e qui œuvre de ne penser à rien d'autre, de se déconnecter pour un temps de la réalité de son vécu.
- Le jardinage ou le travail de la terre, le travail de la terre peut être hautement curatif. Le projet commence au printemps par la réalisation d'un potager, l'aménagement d'une serre dans laquelle les résidents pourront cultiver les fruits et légumes qu'ils auront choisis auparavant. L'entretien des abords du jardin et des balconnières. L'objectif est de les motiver à embellir leur jardin, et même de consommer en interne ce qu'ils auront cultivé.
- <u>Autres activités</u>, nous serons à l'écoute de tous. Ce sera aux résidents d'imaginer l'élaboration d'une activité à caractère créatif ou ludique, comme la poterie, la bande dessinée, l'écriture de scénarios, l'apprentissage de la poésie, etc.

Les vacances

Nous avons laissé cette activité pour la fin, les vacances sont souvent un point culminent, le résultat des efforts qui clôturent une année de labeurs. Nous les envisageons comme une nécessité qui, au-delà des aspects de détente courants, participe utilement au projet individuel de chacun.e.

Pour certaines personnes, les vacances sont l'un des moyens sinon le seul moyen d'observer concrètement le résultat, positif, d'une succession de démarches ou d'efforts et de l'utilité d'y investir du temps et de l'énergie.

Un autre intérêt des vacances est celui lié au dépaysement. Mais les vacances c'est aussi l'opportunité de prendre de la distance, de quitter le temps de quelques jours les gens et l'environnement que l'on fréquente au quotidien.

C'est ainsi que nous proposons deux types d'organisations : les vacances collectives avec la présence du personnel et la logistique de La Maison Edelweiss ainsi que les vacances individuelles, indépendantes de notre intervention et au choix du/de la résident.e.

Les vacances individuelles seront organisées selon les préférences de la personne concernée en tenant compte de ses capacités et de l'encadrement éventuel nécessaire à son épanouissement et sa sécurité. Elles seront validées par le représentant légal et le service pourra participer à l'aspect logistique.

4.2 Coordination et concertation entre travailleurs et les partenaires extérieurs

Entre travailleurs

Tous les jours, un « briefing » ou remise de service aura lieu avec les équipes. C'est un moment d'échanges d'informations sur le vécu, mais aussi d'ordre général. Un cahier de communication ainsi qu'une farde sur l'évolution individuelle et à la journée sont également établis.

Périodiquement une réunion entre le personnel et la direction sera organisée en fonction du besoin. Actuellement, elle est d'une fois par mois. Ce sera une réunion d'information, organisationnelle, de fonctionnement et d'échanges.

Les réunions permettent la concrétisation de l'objectif visant à définir et adopter une méthodologie de travail pour répondre aux besoins des résidents. Ce sont les moments de réflexion sur le sens et l'orientation du travail dans différents services. Elles contribuent à harmoniser les positions des différents intervenants et sont le lieu de prises de décisions sur les attitudes à adopter en fonction de la diversité des problématiques.

Plusieurs types de réunions mettent en présence les différents services qui entourent les résidents :

1. La réunion pluridisciplinaire

Elle constitue véritablement le centre névralgique du travail pluridisciplinaire au sein des groupes de vie. C'est lors de cette réunion que sont prises les décisions concernant le/la résident.e, en concertation avec les différents intervenants directs. Elle permet aussi l'élaboration, l'évaluation et la modification conjointes des projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques de chaque résident.e.

Pour l'instant, cela se fait de manière officieuse. Néanmoins, c'est un objectif que se fixe « La Maison Edelweiss ». Nous souhaitons faire participer l'ensemble des acteurs qui gravite autour du résident afin d'avoir une vue globale de son projet et de son évolution.

Dans un futur proche, nous souhaitons faire participer à cette réunion l'équipe éducative, le psychiatre, l'équipe d'infirmiers et le psychologue. Les personnes concernées par la psychomotricité, logopédie, mais aussi les référents extérieurs y apporteront également leur concours pour ce qui les concerne directement ou pour répondre à des demandes des autres interlocuteurs qui concernent le(s) résident(s).

2. La réunion Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Elle permet de revoir les objectifs de chaque résident et de voir son évolution.

Jusqu'à maintenant un point était fait de manière officieuse entre le référent et le référé.

L'objectif à venir est d'officialiser ses rencontres et de les coordonner une fois par mois afin de faire part de l'évolution du PAP.

Suite à ses rencontres, une réunion de projet individuelle est organisée une fois par mois pour un ou plusieurs résident.e.s. Il est alors question de réunir l'ensemble des informations collectées, de retranscrire les désidératas de la personne concernée et enfin de confirmer ou de faire évoluer les objectifs établis avec lui. En effet, ces réunions ont un réel but de remise en

question et de mise en commun. Chaque personne qui entoure le résident peut ainsi émettre son avis et il est alors question d'affiner au mieux le travail à venir.

3. La réunion technique

Rencontre selon les besoins en termes de fréquence, en présence de l'équipe de chacun des groupes de vie afin de coordonner l'action de chaque membre de cette équipe dans différents domaines : activités, budgets, horaires, moyens techniques à mettre en œuvre ... et permettre également aux membres de l'équipe éducative d'échanger entre eux par des remises en question.

Nous souhaitons pouvoir la planifier de manière plus régulière. C'est un objectif à moyen terme que « La Maison Edelweiss » se donne.

4. La réunion de projet, de réflexion, de formation

Réunion animée par la direction et par un consultant extérieur si nécessaire. Cela se décide en concertation en équipe et est indiqué dans le bilan de formation.

Objectifs:

- Permettre aux membres de chaque équipe éducative de (re)formuler, renouveler, affiner le projet médico-socio pédagogique, et aussi de remettre en question éventuellement le fonctionnement de l'équipe.
- Travail de réflexion soutenu sur l'ensemble des paramètres en jeu dans la fonction éducative.
- Travail s'appuyant à la fois sur des textes théoriques et sur l'analyse approfondie de certaines situations vécues.
- Travail d'articulation entre la réflexion (compréhension du/de la résident.e en « étude de cas ») et l'action éducative sur le terrain.
- Réflexion sur la dynamique relationnelle des membres de l'équipe entre eux et entre eux et les résidents.
- Questions sur la construction de la personne dans sa génération, et sur les problématiques de l'état de notre société à l'heure actuelle et ses dysfonctionnements éventuels. Aborder également les nouveautés en termes de législation.
- Élaboration des références théoriques psychanalytiques et systémiques dans le cadre d'un groupe stable permettant l'expérience relationnelle, l'intégration émotionnelle, affective, et la réflexion.

5. Les groupes de travail

Assez régulièrement, selon les thèmes dominants dans les discussions institutionnelles, et à l'initiative préférentielle du directeur, des groupes de travail sont constitués, sur la base du volontariat, afin d'apporter des idées pouvant déboucher sur de nouvelles pratiques institutionnelles, de nouvelles idées, etc.

Notons, comme thèmes rencontrés assez régulièrement, la mixité institutionnelle, ses limites d'accueil, le groupe de pilotage pour l'élaboration du plan de formation, les caractéristiques particulières de la population accueillie, l'harmonisation des pratiques...

Avec l'extérieur

1. Avec les parents et/ou représentants légaux

Le travail avec les parents s'effectue de l'admission jusqu'à la sortie ou la réorientation du/de la résident.e.

Un partenariat franc avec une fréquence adaptée à chaque problématique, entre les parents et/ou les représentants légaux et l'institution, par téléphone ou lors de rencontres, est plus que souhaitable pour accompagner le/la résident.e de la manière la plus efficace possible.

De nombreux contacts sont entretenus entre la famille et les intervenants, principalement via la direction.

La directrice restera elle aussi en contact avec les parents et/ou représentants légaux. Pour tout problème qui se pose, soit un départ en famille, des demandes d'achat de vêtements ou autres.

2. Entre résidents : le conseil des usagers

Une fois par mois sera organisé le conseil des usagers (voir le point 3.4).

L'animateur soutiendra naturellement l'émergence de l'expression verbale de chaque résident.e avec une attention particulière, et s'efforcera de permettre à qui le souhaite, de donner son avis, de parler, de s'exprimer avec ses propres mots.

Ce genre de réunion doit permettre que chacun des résidents se sente « en confiance » suffisamment pour se risquer à prendre la parole pour acquiescer ou contredire : s'ouvrir un peu plus.

L'animateur transcrit dans les grandes lignes le contenu de la réunion et le communique au psychologue.

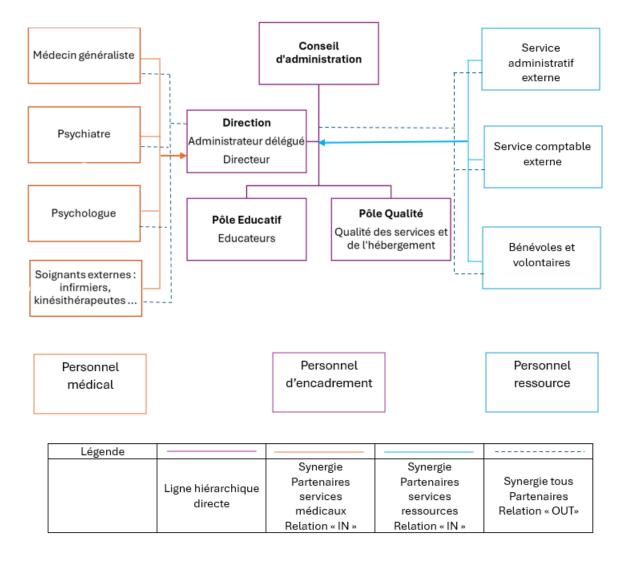
Ces réunions permettent d'alimenter la grille d'auto-évaluation de la qualité du service.

5. Composition du personnel

5.1 <u>Organigramme</u>

Les membres fondateurs de « La Maison Edelweiss » sont :

- Mr KABOUL Younes
- Mr MAKHLOUK Ismaïl



Organigramme 26 avril 2024 « La Maison Edelweiss »

5.2 Volume d'emploi et fonctions

La composition du personnel de : « La Maison Edelweiss » est composée comme suit :

- 1 Directrice : Madame Le Formal Hélène
- 1 Éducateur A1 TP
- 1 Éducateur A2 35h, 2 Éducateurs A2 30h, 2 Éducateurs A3 30h.
- 1 accompagnateur social / 1 Agent de maintenance à temps partiel

5.3 <u>Définition des fonctions</u>

L'administrateur délégué

Il a un rôle surtout au niveau financier. C'est lui qui gère le budget de la structure et le répartit en fonction des besoins.

« La Maison Edelweiss » Projet de service Page 31 sur 36

Il peut conseiller la direction et permettre une remise en question sur les pratiques à mettre en place.

La direction est son interlocuteur privilégié.

La Direction

- Elle a pour mission la mise en œuvre du projet institutionnel, son suivi quotidien, et l'observation du respect du règlement du travail.
- Son pouvoir de décision est budgétaire en concertation avec l'administrateur délégué, administratif et organisationnel.
- Elle est tenue d'exercer une supervision globale sur l'ensemble de l'organisation, du fonctionnement de la résidence et du suivi pédagogique.
- Elle sera à l'écoute de tous, en priorité pour désamorcer les possibles tensions entre professionnels, et réagir dans l'intérêt de tous.
- Elle est responsable de l'évaluation périodique du personnel.
- Elle organise et coordonne les différentes équipes d'accompagnement et échange avec les intervenants externes, elle est garante du bien-être des personnes accueillies et vieilles à la bonne réalisation des projets de la résidence. Elle en assure la gestion, les planifie et les coordonne.
- Elle planifie les horaires, suit les projets de vie et gère l'organisation de réunions de travail. Mais elle doit d'abord observer et écouter les résidents dans leurs comportements et réactions au sein du milieu dans lequel ils évoluent, leurs affinités affectives.
- Elle peut coordonner un dossier d'observation concernant chacun des résidents et collecte les différents rapports relatifs à son évolution.
- Elle gère les orientations, les arrivées et les départs des résidents.
- La direction assure les tâches administratives indispensables au bon fonctionnement de la résidence,
 - a) l'accueil, primordial dès le premier contact,
 - b) la gestion administrative du personnel,

L'équipe éducative

- Les éducateurs doivent se situer en tant que collaborateurs de vie auxquels chaque résident.e peut se référer, être disponible à tout moment pour rester à leur écoute. Il est là aussi pour permettre aux résidents de s'exprimer dans divers domaines d'activités proposées. Il ne se pose pas en autorité, mais en accompagnant « discret ».
- C'est à eux qu'incombe la responsabilité d'amener le groupe de résidents volontaires à collaborer dans une activité choisie, pour qu'elle aboutisse au mieux. Leur but : viser la socialisation, la valorisation personnelle et la participation collective et/ou individuelle.
- En résumé, ils veillent à la sécurité des résidents, à leur bien-être, ils repèrent au plus vite les besoins et demandes, et aide à réaliser avec chacun son projet de vie.

- Par sa présence « d'autorité sous-tendue », non explicitée, agréable et « amicale », il favorise l'autonomie et l'intégration, il propose à bon escient et au moment opportun des activités adaptées, il maintient le lien avec la famille, et rédige ses remarques au quotidien dans les différents supports de communication.
- Il travaille toujours en collaboration avec toutes les équipes d'intervenants afin d'assurer avec pertinence la continuité du suivi de chaque résident.e ou de manière générale.
- Il peut être amené à gérer les situations de conflits entre les résidents.
- En résumé, l'équipe veille au bien-être et à la sécurité du/de la résident.e, elle repère ses besoins immédiats et ses demandes non verbales, elle réalise avec lui son projet de vie, favorise son autonomie et son intégration, elle propose en collaboration avec le/la résident.e des activités adaptées, rédige ses observations dans les différents supports de communication.
- Il peut prodiguer certains soins limités à sa fonction et est en mesure d'analyser les situations d'urgence.
- Et un ensemble d'autres compétences dans un but du bien-être du résident et avec toute la bientraitance nécessaire.
- Il prend en charge le bien-être matériel des résidents et du personnel qui les entoure au travers de plusieurs secteurs d'activités : l'alimentation, l'entretien des locaux (groupes de vie, locaux des membres du personnel, la buanderie).

L'agent de maintenance/l'accompagnateur social

- Il assume les missions d'entretien et de réparation des locaux de la résidence en veillant à donner une priorité à l'aspect sécurité.
- Il contribue à l'amélioration du cadre de vie des résidents en effectuant, avec ou sans aide des résidents, les travaux d'embellissement des locaux.
- Il s'implique également dans le travail éducatif par le biais d'encadrement et d'accompagnement dans les travaux d'amélioration, mise en couleurs des locaux où s'impliquent des résidents.
- Il contrôle les veilleuses de nuit, garantit la sécurité des résidents afin qu'ils puissent passer une bonne nuit, veille aux bruits perturbateurs éventuels.
- Il rédige dans un journal spécial les différentes informations nécessaires lors de la remise de service aux services suivants.
- Il peut accompagner les résidents dans leur rendez-vous.
- Il accompagne à la gare les résidents qui sont autonomes pour prendre le train et peut aller chercher les familles
- Il fait les courses ...

Les partenaires externes

Le suivi médical est effectué par les partenaires externes comme les dossiers, leurs mises en ordre, la médication des résidents, la pharmacie interne ... Ils peuvent accompagner et diriger l'équipe éducative pour ces dernières parties, mais ils en restent les garants.

5.4 Politique et étapes de recrutement

Politique

Quel que soit le genre d'emploi qui sera offert aux candidats, ceux qui seront acceptés devront répondre naturellement à plusieurs critères définis préalablement par le collectif dirigeant.

Une des qualités fondamentales qui est demandée : la propension du/de la postulant.e à transmettre à autrui ses/des qualités humaines, sa disponibilité, ainsi qu'une autorité « non exprimée » dans le comportement, de la gentillesse. Ses compétences doivent être de préférence la résultante d'une véritable vocation à aider toute personne en difficulté. Notre politique de recrutement est axée sur le niveau de qualification, la diversité des

ressources, et une volonté d'atteindre un équilibre hommes/femmes.

Étapes

Recrutement:

Il est réalisé par la direction. Une offre d'emploi est inscrite sur le site du FOREM. Une récolte des CV et lettres de motivation est faite. En fonction des compétences demandées, une première sélection est effectuée. La direction appelle et propose un entretien aux personnes choisies. Cet entretien s'effectue sur la base d'un guide commun à l'ensemble de la fonction. Une réponse est donnée aux candidats et va demander les documents nécessaires au futur engagé.

Avant son arrivée :

Une préparation à l'accueil du nouvel engagé est effectuée. La direction prévient l'équipe, les résidents, les représentants légaux, les familles et les proches ... Le futur collaborateur recevra l'ensemble des indications, documents et autres en fonction de notre procédure d'accueil des nouveaux travailleurs.

Après son arrivée :

La personne reverra la direction au bout de 1 mois après son arrivée afin de faire un point sur ses tâches et sur les éventuels questionnements.

Bien évidemment, elle pourra venir avant et s'appuyer sur l'équipe qui l'entoure.

5.5 Politique de formation interne et externe

Tous les 3 ans, un bilan de formation est établi avec l'ensemble de l'équipe. Il permet de définir les attentes et besoins de chacun au niveau individuel et collectif. Il établit les objectifs à suivre durant cette période afin de pouvoir proposer un accompagnement des plus adéquats toujours dans la bientraitance et le bien-être des usagers.

Page 34 sur 36 Projet de service « La Maison Edelweiss »

Différentes formations dont certaines dispensées par l'AViQ sont proposées et chaque membre du personnel à l'opportunité d'y participer.

Le service assure la totalité des frais pour chaque formation proposée.

Nous prévoyons d'organiser prioritairement les formations suivantes :

- FUSEGU, ayant pour thème la prévention des comportements violents et savoir réagir face à une agression ...
- ACIS, soit savoir prendre soin des soignants et des accompagnants ...
- Des supervisions en interne pour favoriser la cohésion d'équipe
- Un travail sur l'harmonisation des pratiques et des règles avec l'équipe et les résidents
- Une remise à niveau des premiers soins. Cette formation se verra proposer tous les 2 ans maximum afin de faire un rafraichissement.
- Une formation à la gestion des risques liés aux incendies et autres crises ...

L'ensemble de ces formations sont inscrites dans le bilan.

5.6 Horaires

Les horaires sont préparés par la direction. La direction tend à rendre les horaires pour une durée de 3 mois afin de permettre au personnel de s'organiser dans sa fonction. Le but est d'également harmoniser les horaires.

Ils seront réalisés en tenant compte d'une couverture suffisante, sauf cas de force majeure, pour assurer au minima la sécurité et la prise en charge pédagogique des résidents.

La direction a pour objectif de pouvoir proposer au maximum un doublon sur la journée afin de permettre aux deux maisons d'avancer dans leur projet respectif. Les objectifs cités plus haut tels que les rendez-vous individuels, les accompagnements dans une autonomie dans la vie quotidienne ou en extérieur pourront se faire de manière plus sereine.

La couverture horaire de l'équipe éducative de jour commence à 7h00 pour se terminer à 20h30. Elle se poursuit par la prestation des professionnels qui font la nuit de 20h00 à 7h00. Une tournante est effectuée au niveau de l'équipe éducative pour les prestations de journée et de nuit. Une période de 30min est présente entre chaque prise de poste afin de pouvoir faciliter la transmission entre les équipes.

Elle est faite de la manière suivante :

Matin	7h00-14h00
Journée (cet horaire n'est pas	10h00-18h00
systématique et se fait en fonction du besoin et de la demande)	Ou
	10h00-17h00

Après-midi	13h30-20h30
Nuit	20h00-7h00

La tranche horaire des équipes techniques commence à 7h00 pour se terminer à 16h00. L'horaire est adapté selon la moyenne horaire attribuée dans le contrat de travail.

La direction est présente sur le site entre 8h00 et 16h00, mais reste joignable pour les urgences.

Des modifications pourront être demandées, sauf cas de force majeure, au plus tard 10 jours avant l'affichage de l'horaire.

VI. Annexes

Les annexes liées au Projet de service sont :

Annexe 1 : « Évaluation schématique des aptitudes à la vie en autonomie ».

D'autres documents accompagnent également le Projet de service. Il s'agit :

Annexe 2: « ROI ».

Annexe 3 : « Convention de séjour ».

Annexe 4: « Le Dossier de candidature »

Page 36 sur 36 Projet de service « La Maison Edelweiss »